

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

05 34 27 21 62 / 05 34 27 21 70

drh@ville-lespinasse.fr / rh@ville-lespinasse.fr

ARRÊTÉ N° 2024-141
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} cl.

Monsieur le Maire de Lespinasse,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 : Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
GAY BLOT Jeannine	Adjoint administratif territorial 9 ^{ème} échelon depuis le 16/05/2023 / /

(Dans le cas d'un avancement au choix)

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lespinasse, le 29 novembre 2024

Le Maire
Alain ALENÇON



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

05 34 27 21 62 / 05 34 27 21 70

drh@ville-lespinasse.fr / rh@ville-lespinasse.fr

ARRÊTÉ N° 2024-140
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} cl.

Monsieur le Maire de Lespinasse,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DISCALA René	Adjoint technique territorial 10 ^{ème} échelon depuis le 11/04/2022	... / ... / ...
GAU Alexandre	Adjoint technique territorial 7 ^{ème} échelon depuis le 23/04/2022	... / ... / ...
HERVOUET Manuella	Adjoint technique territorial 7 ^{ème} échelon depuis le 18/08/2024	28/06/2022

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	4	5
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	2	3

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lespinasse, le 29 novembre 2024

Le Maire
Alain ALÉNÇON



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>